

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Turner): Voici un extrait du commentaire 159(4) de Beauséjour, 4^e édition:

Il faut déposer sur le bureau de la Chambre les documents officiels cités au cours d'un débat.

Et un simple député ne peut déposer un document officiel.

[Français]

M. Lambert (Bellechasse): Alors, monsieur le président, je regrette que l'on ne m'ait pas accordé l'unanimité pour déposer un document qui était tiré des statistiques officielles de Statistique Canada . . .

Des voix: D'accord!

M. Lambert (Bellechasse): Si on est d'accord, monsieur le président, je suis convaincu que ce sera de nature à aider nos commissaires à la révision que je demande. C'est tout simplement dans cet esprit que j'ai voulu déposer ce document.

En terminant, monsieur le président, je voudrais dire que même si au niveau politique les régions rurales ont une importance en pourcentage moindre que les régions urbaines, il ne faut pas perdre de vue que l'industrie agricole et les producteurs agricoles, de même que les petites entreprises que nous retrouvons dans nos régions à travers toute cette région de l'est du Québec, méritent considération et qu'ils ont des droits, et qu'on ne doit pas diminuer le nombre de leurs représentants à la Chambre, lequel est déjà trop bas.

J'espère bien, monsieur l'Orateur, que la Commission tiendra sérieusement compte des représentations que j'ai voulu faire ce soir de façon bien objective, afin qu'à l'avenir ceux qui nous survivront pourront découvrir que nous avons voulu travailler très sérieusement au partage des circonscriptions dans notre province, également dans notre pays, afin qu'on nous félicite de notre travail, de notre largeur de vues au lieu de recevoir des reproches.

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le président, je voudrais très brièvement entretenir la Chambre de la nouvelle délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Québec, et en particulier des nouvelles circonscriptions du Nord-Ouest québécois, mais tout d'abord, je voudrais avec votre permission, féliciter la Commission de son excellent travail dans son ensemble.

Les commissaires, à mon avis, se sont montrés d'une grande compétence dans l'accomplissement de leurs fonctions. Non seulement ont-ils fait preuve d'une grande sagesse dans le projet préliminaire du 30 juin 1975, mais ils ont su se montrer à l'écoute de la population lors des séances publiques au cours de l'été dernier, en particulier lors des séances qui ont eu lieu à Trois-Rivières, Sherbrooke, Chicoutimi, Rimouski, Hull, Amos, Montréal et Québec.

Je pense qu'il convient de souligner en particulier le doigté, l'humour et la compréhension du juge Chevalier, qui a mené d'une main de maître ces séances publiques. Il est clair, monsieur le président, que dans ce genre de travail on ne peut pas faire plaisir à tout le monde.

Les commissaires étaient pressés par leur travail en raison du fait qu'il ne devait y avoir que 75 circonscriptions électorales au Québec et que, par conséquent, il fallait tenir compte de certains critères très précis pour faire plaisir à la fois aux populations urbaines et aux populations rurales.

Je ne voudrais pas parler trop longuement sur les propos tenus par mon préopinant, l'honorable député de Belle-

Circonscriptions électorales—Loi

chasse (M. Lambert), qui exprimait un grief quant aux populations rurales. Il est clair que ce genre d'exercice est très difficile à réaliser. C'est le juste milieu qu'il faut essayer de réaliser dans un tel projet, et je pense que les commissaires ont, dans l'ensemble, fait un travail très sérieux en faisant la redistribution de la carte électorale au Québec, qui correspond, d'après moi, aux vœux de la très grande majorité des représentants élus, aussi bien du côté ministériel que du côté de l'opposition.

On a essayé de trouver un juste milieu qui, à mon avis, répond au fond aux besoins d'un peu tout le monde. Il est évident que pour certaines modalités dans certaines circonscriptions, certaines villes, certains villages, certains groupes de population auraient avantage à faire partie d'une circonscription plutôt que de l'autre. Mais je ne crois pas qu'il y ait de vice majeur dans cette proposition qui, dans son ensemble, à mon avis, devrait être acceptée, car elle semble répondre aux vœux de l'ensemble de la population.

● (2040)

Je voudrais, par mes remarques de ce soir, faire ressortir en particulier certaines constatations concernant les circonscriptions du Nord-Ouest québécois. Je le fais non pas parce que je représente moi-même une circonscription du Nord-Ouest québécois, mais parce que j'ai eu l'occasion au cours des derniers mois d'aller à plusieurs reprises dans cette région de notre province qui est très belle. J'ai eu l'occasion de discuter avec une multitude de personnes et je dois dire, monsieur le président, que la plupart d'entre elles m'ont exprimé une certaine réticence à l'égard du nouveau découpage de la carte pour le Nord-Ouest québécois.

En effet, la nouvelle circonscription d'Abitibi, telle que la suggère la Commission, va inclure une partie au nord de la circonscription, alors que l'autre circonscription qui est celle du Témiscamingue va inclure les deux plus importantes villes de ce beau coin du pays, les deux villes les plus peuplées, les plus importantes de cette région du Nord-Ouest québécois. À mon avis, ce genre de changement serait non seulement radical à plus d'un égard mais, dans une certaine mesure, pourrait desservir les intérêts mêmes de toute cette région du Québec. Je crois que nous ne devrions pas avoir d'objections sérieuses à ce que cette partie du Témiscamingue qui, anciennement, faisait partie d'une circonscription avec Rouyn-Noranda, soit ajoutée à la circonscription de Rouyn-Noranda.

Voilà pourquoi, lors des auditions publiques à Amos au cours de l'été dernier, plusieurs personnes sont allées faire des instances pour qu'enfin soit ajouté le Témiscamingue aux villes de Noranda et de Rouyn. C'est un point de vue qui est tout à fait logique et acceptable, et je félicite en fait les commissaires de l'avoir accepté.

Je pense que le problème le plus sérieux se pose au moment où on détache les deux circonscriptions et que l'on retrouve les villes de Val-d'Or et de Rouyn dans la même circonscription. Le problème se pose parce que ces deux villes sont des lieux d'attraction naturels dans ce coin du Québec. On pourrait peut-être s'inquiéter pour les intérêts de ces populations respectives que ces deux villes se retrouvent dans une même circonscription, soit celle du Témiscamingue, tel que suggéré par le projet de février 1976.

Mais indépendamment de l'argument à l'effet que la population peut être concentrée dans ces deux agglomérations, il y a d'autres facteurs qui sont tout aussi importants.